

*L'ajournement*

● (2217)

Je suis tout à fait d'accord. Nous avons déjà pris une décision à ce sujet. Nous préparons actuellement certaines modifications qui nous permettront d'éclaircir tous les points douteux.

Il ne l'a pas fait, malgré sa promesse. En fait, il m'a fait part l'automne dernier de son intention de présenter des modifications à la loi sur les postes afin de porter de 12 à 14¢ le tarif postal. Après m'en avoir parlé ainsi en privé, il est intervenu par la suite à la Chambre et a procédé comme auparavant de façon illégale. Le gouvernement a annoncé qu'il allait modifier la loi sur les postes afin de légaliser l'ouverture du courrier qui était auparavant illégale. Peut-être aurons-nous autre chose à ajouter quand on nous saisira de la question. Non seulement a-t-on procédé illégalement, mais on l'a fait sans consulter les principaux usagers du système postal. J'ai eu des entretiens avec des représentants de la firme Comac Communications. Une lettre envoyée par leur bureau le 8 décembre 1977 est arrivée à Ottawa le 20 décembre 1977. Cela est typique de la livraison postale.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes (M. Lamontagne) voudrait rassurer le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) et lui dire que, comme l'avait annoncé son prédécesseur, les augmentations des taux d'affranchissement, notamment pour le courrier de première classe, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril prochain, et que cette décision a été prise pour servir au mieux l'intérêt du public canadien et des Postes.

Lorsque son prédécesseur avait annoncé ces augmentations, il avait souligné que les Postes allaient au-devant d'un déficit estimé à 717 millions de dollars, pour l'année financière 1978-1979. Ce déficit croissant était dû aux augmentations du coût de transport, de l'énergie et de la main-d'œuvre, ainsi qu'aux pressions inflationnistes en général. C'eut été de la folie de permettre à ce déficit de s'aggraver, sans y apporter de solution. Comme son prédécesseur l'a dit à la Chambre, le gouvernement s'est servi des dispositions de la loi de l'administration financière, et de l'article 13 en particulier, pour arrêter ces déficits constants.

Les augmentations ainsi appliquées assureront un revenu supplémentaire d'environ 126.5 millions de dollars dont la plus grande part proviendra des sociétés, et dans une faible mesure, du particulier. Faute d'appliquer cette augmentation, les Postes subiraient un déficit d'environ 717 millions de dollars. Le député reconnaîtra que le déficit actuel de ce service représente une lourde charge pour le contribuable canadien. C'est lui et non pas l'utilisateur, qui paie la plus grande partie du coût de l'affranchissement. Il est donc temps de rétablir l'équilibre. Le député comprendra les raisons du gouvernement, raisons qui l'amène à concevoir l'exploitation du service des Postes dans un esprit analogue à celui qui régit l'entreprise, tout en voulant continuer à servir le public canadien avec toute l'efficacité possible.

Les taux d'affranchissement des lettres de première classe passeront de 12 à 14c. par once. Il nous reste la satisfaction de savoir que, à monnaie égale, les Australiens et les Français paient 21c. pour le courrier de première classe, les Britanniques

[M. Dinsdale.]

et les Américains 14c. N'oubliez pas qu'aucune hausse du taux des lettres de la première classe n'a été annoncée pendant presque cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 1972 du 1<sup>er</sup> septembre 1976.

Lorsque l'ancien ministre des Postes a fait sa déclaration l'an dernier, il a affirmé qu'on préviendrait les clients assez longtemps d'avance de tout relèvement des taux pour leur permettre de prendre les dispositions voulues dans leur commerce. C'est pourquoi ces hausses ont été reportées au 1<sup>er</sup> avril.

Le député comprend, j'espère que nous n'augmentons pas le tarif postal à la légère, que nous le faisons seulement lorsque cela s'impose pour servir les intérêts des contribuables canadiens.

LES FINANCES—DEMANDE DE GARANTIE CONTRE LE PRÉJUDICE AUX EXPORTATIONS D'ACIER CANADIEN VERS LES ÉTATS-UNIS À LA SUITE DU SYSTÈME DU DÉCLENCHEMENT DES PRIX

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, le 7 février, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Chrétien) au sujet de la menace que constitue le système américain du déclenchement des prix pour l'acier canadien importé aux États-Un. En vertu de ce système, on applique à tous les aciers importés aux États-Unis un droit de douane qui hausse les prix étrangers au niveau des prix de l'acier fabriqué aux États-Unis. Le prix de l'acier canadien est inférieur à celui de l'acier américain. Et cela, non pas parce que nous faisons du dumping aux États-Unis, mais parce que notre industrie est plus efficace, parce que ses prix de revient sont moins élevés, y compris le coût de la Main-d'œuvre.

Le ministre m'a répondu que le gouvernement canadien était en train d'en discuter avec les autorités américaines, mais qu'aucune entente n'avait été conclue. J'aimerais que le ministre nous dise s'il y a du nouveau à ce sujet ou alors s'il s'en occupera activement.

Dans ma deuxième question, je disais que le système américain allait nécessairement éloigner la sidérurgie étrangère et notamment la sidérurgie européenne et japonaise, du marché américain et je demandais si par la même occasion le marché canadien n'allait pas être exposé au dumping. Le ministre n'a pas répondu à cette question que je lui ai posée le 7 février. La société Algoma Steel a pourtant déjà attiré l'attention du gouvernement canadien sur le fait que les Japonais pratiquaient le dumping sur le marché canadien de l'acier, surtout en Colombie-Britannique.

● (2222)

J'ai, à maintes reprises, présenté des instances au ministre à propos de la menace que représente le dumping de l'acier pour la sidérurgie canadienne et pour les 40,000 travailleurs de cette industrie. Par exemple, à Sault-Sainte-Marie seulement, 9,000 travailleurs s'inquiètent de la concurrence étrangère déloyale et de la menace que celle-ci représente pour leur sécurité d'emploi. Je crois que le ministre aura quelque chose à nous annoncer au sujet de ma deuxième préoccupation, le dumping de l'acier au Canada. J'espère qu'il nous apprendra que le gouvernement sera en mesure d'intervenir sans tarder pour faire cesser tout dumping découlant du système de déclenchement des prix.